

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 23 (1943)
Heft: 9

Artikel: L'économie française après quatre ans de guerre
Autor: Laufenburger, Henry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE APRÈS QUATRE ANS DE GUERRE

Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a pas eu de miracle français comparable à celui de la Marne. Mais, sur un terrain capital, la France a montré toute sa vitalité : celui de la population. On avait prétendu avant la guerre que la France ne pourrait pas se passer d'un appont humain d'étrangers. Or, non seulement l'économie française a su s'accommoder du reflux dans leur pays d'origine de plus d'un million de travailleurs (reflux déjà largement amorcé avant les hostilités), mais encore elle a su suppléer temporairement par un effort individuel et collectif accru à un exode nouveau genre effroyablement douloureux du point de vue moral. Au 1^{er} juillet 1943, plus de 1.100.000 prisonniers (dont 250.000 transformés en travailleurs « libres ») étaient encore loin de la patrie. En plus, la relève avait soustrait aux foyers français près de 700.000 hommes âgés de 21 à 50 ans. Malgré cette saignée temporaire, la natalité a évolué dans des conditions relativement favorables.

Le nombre des naissances avait atteint en 1941, année consécutive à la débâcle, le niveau le plus bas enregistré depuis l'origine des statistiques. En 1942, le nombre des enfants nés vivants ressort à 544.673, en augmentation de 51.389 ou de 10,4 p. 100 sur le chiffre de 1941. Avec 143, le taux de natalité pour 10.000 habitants revient à deux unités près au taux d'avant-guerre (145 en 1938). La fécondité légitime (ensemble de naissances par rapport au nombre des femmes mariées de 15 à 50 ans) atteint 910 en 1942, compte non tenu des 600.000 femmes de prisonniers, contre 890 pour l'ensemble des femmes de 15 à 50 ans en 1938. Il n'est pas fait état dans ces chiffres de l'Alsace-Lorraine soumise temporairement à un régime spécial. Au cours du 1^{er} semestre de 1943, la situation démographique s'est maintenue au niveau acquis.

Les Français ont pris conscience du péril de mort qui a menacé le pays pendant si longtemps. Il est vrai que le Gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour réhabiliter et valoriser matériellement et moralement la famille nombreuse : priorité de ravitaillement, allocations familiales et de salaire unique, primes à la natalité, dégrèvements fiscaux, etc... On peut lui reprocher tout au plus de négliger quelque peu la famille à deux enfants, notamment dans le système fiscal et dans le régime successoral.

C'est à la lumière de ce redressement démographique temporairement menacé par les événements qu'il convient de juger les modifications de structure et l'évolution de la conjoncture économique.

I. — LA STRUCTURE

Il n'est pas possible de caractériser les particularités de l'économie française par aucun des termes traditionnels : libéralisme, interventionnisme, corporatisme, étatisme. La France restera toujours individualiste, dans la mesure où elle est le pays du goût, de la qualité, de la personnalité ; elle se pliera à la discipline dans la mesure où elle possède des industries-clefs que déjà avant la guerre, les ententes, les cartels, les syndicats et les exigences du service public ont fait sortir du libéralisme intégral. Mais on peut affirmer dès maintenant sans trop de risques de se tromper que l'organisation rigide imposée par les nécessités de la guerre à l'ensemble de l'activité agricole, industrielle et commerciale, ne survivra pas à la guerre. L'improvisation qui a présidé aux lois des 16 août et 10 septembre 1940 a mis l'accent sur la réglementation de la production et la distribution. L'imbrication de l'économique et du social n'a été tentée qu'un an plus tard par la Charte du Travail qui est loin d'avoir pénétré dans la réalité. La France cherche aussi encore l'harmonie entre l'économique et le financier.

1^o **L'économique.** — Alors, que dans le monde rural, la Corporation agricole a tenté le groupement sur les plans

local, régional et national de toutes les forces vives de la production, du commerce et du crédit agricole, sur le plan industriel, la loi du 16 août 1940, réservée au secteur industriel et commercial n'a rien de commun avec la doctrine corporative. Les Comités d'organisation se sont imposés aux principales branches industrielles et commerciales comme de pures délégations patronales, à l'exclusion de toute représentation ou participation ouvrière. Ces organismes ont été conçus d'une façon purement autoritaire en tant que ses directeurs responsables ou assemblées délibérantes de même que les membres des commissions consultatives sont nommés par le Ministre de la Production Industrielle. Les Comités qui ont eu pour principale attribution de maîtriser la pénurie des matières et de la main-d'œuvre en étroite liaison avec l'Office central de Répartition des Produits industriels (loi du 10 septembre 1940) se sont installés dans 190 branches industrielles ou commerciales. Quelquefois plusieurs d'entre elles ont été rattachées à un Comité général.

Se conformant à l'avis du Conseil supérieur de l'Economie industrielle et commerciale, le Ministre de la Production vient d'amorcer une réforme qui aboutirait à concilier les principes de l'autorité et de la représentation. A la base de l'édifice à trois étages, il y aurait de 600 à 700 groupes représentant les spécialités élémentaires, groupes dont les membres seraient élus par les chefs d'entreprise. Au centre, le projet de réforme prévoit 120 Comités de branches dont les chefs nommés par les Pouvoirs Publics seraient investis du pouvoir de direction. Enfin au sommet 30 Comités généraux correspondant au groupement des Comités de branche par famille économique, assurerait la coordination nécessaire et émettraient des suggestions.

L'économie de disette explique et excuse la lourdeur de l'édifice et l'uniformité de construction qui contrastent singulièrement avec l'étonnante diversité et l'extraordinaire souplesse des activités économiques françaises. Le schématisme de la conception du Ministre de la Production Industrielle s'explique par son désir de rejoindre coûte que coûte le bâtiment « échafaudé » avec un an de retard par la Charte du Travail.

2^o **L'économique et le social.** — La Charte du Travail promulguée par la loi du 4 octobre 1941 affirme, dans son article 4, l'ambition lointaine d'aboutir à une organisation professionnelle qui connaîtrait tous les aspects à la fois économiques et sociaux des différentes branches d'activité. Mais pour l'immédiat, malgré son esprit communautaire qui s'exprime dans la maison commune, dans le patrimoine collectif, etc..., la Charte met l'accent sur le social. Les organes nouveaux institués dans le cadre de quelques 30 familles professionnelles, soit les Comités sociaux organisés et à chacun des échelons local, régional et national et sur le plan interprofessionnel, représentent le point de jonction des patrons, ouvriers et cadres ; ils sont composés de membres pris dans les syndicats dont le caractère unitaire a été proclamé quant aux ouvriers. Mais en attendant la mise en place de tous ces organismes et institutions, ne faut-il pas affirmer en pleine guerre, avant la renaissance de l'individualisme et des antagonismes de classes, la « collaboration » de l'économique et du social ?

Le Ministre de la Production Industrielle, dans un discours prononcé à l'Hôtel de Ville de Paris, a cherché à cacher l'embarras de son réalisme par un opportunisme de circonstance. Il estime que rares sont les professions disposant d'ouvriers possédant l'aptitude à la direction économique. « Il faut laisser au temps le soin de dégager ces élites de salariés. »

Aussi a-t-il cherché un compromis en jetant, conformément aux suggestions du Conseil Supérieur, un pont entre l'économique et le social. D'une part les 190 Comités d'orga-

nisation ramenés à 120 Comités de branche seraient groupés en 30 familles économiques symétriques aux 30 familles sociales de la Charte. Au centre du commandement économique, c'est-à-dire auprès des Comités d'organisation de branche, le Ministre envisage l'installation de Commissions tripartites composées par fractions égales de patrons, de représentants des cadres, d'ouvriers et d'employés. Ces commissions auraient un droit d'initiative consistant à présenter aux Comités d'organisation des propositions de réforme et un droit de délibération sur le programme général d'action des Comités.

Cette ébauche de liaison a provoqué une vive déception dans les milieux ouvriers fort irrités par le blocage des salaires effectué malgré la hausse manifeste et sensible des prix officiels. Ce phénomène met en relief la solidarité entre les phénomènes économiques et financiers.

3^e L'économie et le financier. — Le programme officiel français de l'économie dirigée comporte l'élaboration et l'exécution d'un plan tendant à « régulariser l'activité économique, à améliorer la répartition des consommations et à hiérarchiser les productions ». S'il est probable que la liberté se rétablira dans toutes les branches qui font appel au goût et à la qualité, on ne pourra pas renoncer à la direction des services publics (déjà en partie nationalisés) et à la coordination des industries clefs. C'est pourquoi nombreux sont les bons esprits en France qui demandent l'institution d'un grand Ministère de l'Economie nationale qui aurait dans ses attributions les ressorts de l'Agriculture, de la Production industrielle, du Travail et des Finances. Personnellement, je suis hostile à une confusion des pouvoirs économiques et financiers. S'il est souhaitable qu'une liaison s'établisse entre la répartition des programmes de fabrication et l'attribution des matières premières, d'une part, la fixation et le contrôle des prix, d'autre part, il ne faut pas que le Ministre responsable de l'orientation économique tienne en mains les cordons de la bourse. Autrement, l'impôt, qui est un moyen financier appelé à faire face aux dépenses publiques normales, dégénérerait en un instrument d'économie dirigée. Déjà à l'heure actuelle où cependant la fonction économique du Ministre de l'Economie nationale et des Finances est fort effacée, l'impôt sert trop à réaliser des buts extrafiscaux : encourager la natalité, améliorer l'hygiène, favoriser les petites entreprises par rapport aux grandes, soutenir par une franchise fiscale les valeurs d'Etat par rapport aux titres industriels. En face de cette objection massive, l'argument envisagé en faveur de l'unification ministérielle ne pèse pas lourd ; elle permettrait un meilleur aménagement entre les prix et les impôts qui sont solidaires les uns des autres étant donné que suivant leur nature ils provoquent tantôt la déflation, tantôt l'inflation. Il serait facile pour un Ministre de l'Economie gérant tous les ressorts de la Production, de la Circulation et du Travail, de résoudre les problèmes relatifs aux prix en étroite liaison avec son collègue des Finances qui doit se réservier, dans certains cas, un pouvoir arbitral. Le projet français de concentration ministérielle ne peut d'ailleurs s'appuyer sur aucun précédent étranger qu'il s'agisse de pays démocratiques ou de régimes autoritaires. La solution du problème du commandement économique dépendra beaucoup de la constitution politique de la France nouvelle et des incidences de l'évolution économique notamment lors de la transition de l'économie de guerre à l'économie de paix.

II. — CONJONCTURE DE GUERRE

1^e La production. — a) Les récoltes des principales denrées sont tombées fortement au-dessous des moyennes

d'avant-guerre. La moisson de blé a donné 54 millions de quintaux en 1942 (contre 75 millions de moyenne) dont 36,8 millions sont restés disponibles pour la consommation rationnée. La récolte de 1943 est sensiblement plus abondante mais en raison des prélevements et de la nécessité des reconstructions de stocks, la ration n'a pu être augmentée que légèrement par rapport à l'augmentation de la récolte.

On ignore encore la production sucrière de la campagne 1943-1944. Pendant les deux campagnes précédentes elle a oscillé aux environs de 620.000 tonnes dont environ 250.000 tonnes ont été disponibles pour la consommation civile. Enfin, quant à la viande, le Président Laval dans son récent discours radiodiffusé, a avancé le chiffre de 1.200.000 tonnes dont 250.000 tonnes au titre des abattages clandestins. La ration individuelle est descendue jusqu'à 90 grammes hebdomadaires, qui d'ailleurs n'a pu être servie à Paris en septembre. Et pourtant le cheptel français est en bonne posture. La « Revue d'économie contemporaine » (1) a fourni les chiffres suivants sur la situation comparée fin 1941 et fin 1942 (indice 100 pour 1938).

	Novembre 1941	Novembre 1942
Bœufs..	80	99
Vaches laitières..	89	85
Sujets de plus d'un an	105	125
Sujets de moins d'un an	155	148

Seulement il faut tenir compte de la diminution sensible du poids moyen des gros bovins abattus : il ressortait fin 1942 à 219 kilogrammes contre 300 kilogrammes en 1938.

Ces quelques indices (2) éveillent l'impression de la pénurie. Et pourtant l'agriculture française a fait tout son devoir, même plus que son devoir. Comment expliquer cette apparente contradiction ?

La répartition des denrées alimentaires fonctionne très mal en France. C'est qu'il y a deux catégories de consommateurs : les Français et les occupants. D'un autre côté la fixation à un taux manifestement insuffisant des rations individuelles a déclenché un mouvement de légitime défense. Le marché noir a progressivement perdu du terrain en faveur des colis familiaux marquant les relations individuelles des citadins de toutes classes et des producteurs ruraux à des prix intermédiaires (souvent masqués par le troc) entre les tarifs officiels et les cours clandestins. Enfin, la taxation officielle des denrées à un niveau trop bas, conformément à la politique de stabilisation, a entravé les livraisons de la campagne à la ville.

Quant à la paysannerie française, elle a fait un effort remarquable dont la grandeur se précise à la lumière des difficultés sans nombre qui entraînent la culture : proportion particulièrement élevée des ruraux parmi les prisonniers, exigences de la relève, pénurie de chevaux et d'engrais chimiques (potasse d'Alsace, phosphates d'Afrique, azotes français), insuffisance de l'équipement.

Jamais la campagne française n'a fourni dans le passé, une telle impression de culture intense et une pareille insuffisance de cultivateurs. Jamais aussi la demande intérieure et extérieure ne fut aussi pressante par rapport à une offre aussi difficile. Par la force des choses l'industrie n'a pu fournir à l'agriculture, de loin, tous les outils et tout l'équipement réclamés avec insistance.

b) Les statistiques de la production industrielle sont insuffisantes sinon défaillantes. En raison de la pénurie de main-d'œuvre restée en France (3), la durée du travail n'a cessé de s'allonger ; elle est en été 1943 de quarante-cinq heures par semaine contre quarante-deux heures fin 1942. Dans l'ensemble, la production industrielle se maintient

(1) N° de juin 1943.

(2) Nous ne pouvons insister dans le cadre forcément étroit de cette chronique sur la récolte du vin qui s'annonce en 1943 qualitativement excellente mais quantitativement moyenne, au moins dans certaines régions.

(3) L'indice des effectifs s'établit en été 1943 à environ 84 p. 100 de la normale.

péniblement aux environs de la moitié du niveau de 1938 déjà anormalement bas.

Les difficultés de main-d'œuvre s'accompagnent d'une crise de courant hydraulique que la sécheresse persistante a rendue très aiguë. Le manque de matières premières est illustré entre autres par la parcimonie des attributions d'acier qui, d'après une note de l'Office central de Répartition des Produits industriels, sont descendues au cours du 2^e semestre à 131.000 tonnes par mois.

En temps normal, l'allure réduite de la production effectuée avec une main-d'œuvre déficiente se traduit par une augmentation du prix de revient. Comme celle-ci, accentuée encore par la rareté des matières premières, est-elle compatible avec la stabilité des prix officiellement désirée?

2^e La répartition des revenus. — Toute guerre lorsqu'elle est longue, se traduit par la dépréciation plus ou moins forte des monnaies : les impôts de guerre augmentent le prix de revient ou s'incorporent directement dans le prix de vente, l'inflation fiduciaire qui entraîne une hausse plus ou moins rapide, est elle-même une espèce d'impôt ; la dette flottante agit dans le même sens, soit directement soit par l'intermédiaire du budget.

On peut retarder l'incidence du financement de la guerre : c'est ce que fait l'Allemagne où les prix ont été en apparence stabilisés grâce à la résorption rigoureuse du pouvoir d'achat excédentaire (circuit), grâce aussi au déclassement des marchandises et à l'abaissement d'office des prix de revient. Dans les pays anglo-saxons, les subventions payées aux producteurs sur une vaste échelle, masquent la hausse des prix.

En France, l'organisation rigoureuse du circuit s'est avérée impossible, la défectuosité du rationnement, l'enchevêtement de deux pouvoirs de commandement, l'inflation massive due au financement des frais d'occupation ont à plusieurs reprises rompu la digue de la stabilisation des prix. Les cours officiels des denrées et marchandises ressortent à la fin de septembre 1943 à plus de 260 dans le secteur du gros et à environ 240 dans le secteur du détail (par rapport à 100 en août 1939). Le marché noir a connu temporairement des prix égaux à six et huit fois le niveau d'avant-guerre ; une récente réaction qui a atteint également la valeur monétaire de l'or et les changes libres, a ramené les cours à de plus justes proportions.

L'évolution désordonnée des prix a bouleversé les données de la répartition des revenus. Les salaires ont apporté aux finances de guerre une contribution particulièrement lourde.

D'après les publications de la Statistique générale de la France, le niveau des salaires horaires industriels s'établit en été 1943 à 140 à peine contre 100 avant la guerre. L'allongement de la durée du travail n'a pas sensiblement amélioré la situation matérielle des ouvriers qui ont par ailleurs profité de quelques allocations en nature par les entreprises (coopératives, etc...). Le relèvement du taux de l'impôt sur les salaires à 16 p. 100 a abouti à la compensation partielle de l'amélioration des salaires. C'est l'insuffisance du taux de rationnement et des salaires qui explique pour une large part le « débrouillage » en matière de ravitaillement, l'intensité du courant de livraisons directes entre les centres agricoles et les villes, l'importance du troc.

On ne connaît aucune statistique sur l'évolution des revenus dits « capitalistes » au cours de la guerre. Les bénéfices commerciaux ont été stabilisés théoriquement au niveau atteint avant la guerre, les dividendes ont été bloqués, les gains de spéculation en bourse fortement limités. Quant à l'indice des actions industrielles (100 en 1938) qui avait dépassé 600 l'an dernier, il est revenu en automne 1943 aux environs de 560.

Le jumelage de la stabilisation des prix et des salaires, souhaité par l'autorité occupante, s'est donc montré pratiquement irréalisable en France, en raison de l'atmosphère psychologique et des particularités techniques du financement de la guerre.

III. — EVOLUTION DES FINANCES DE GUERRE

L'année de guerre proprement dite (1939-1940) a coûté à la France 263 milliards de francs. Avec les dépenses de la Caisse autonome, des collectivités locales, les frais d'occupation et le coût du financement des exportations en Allemagne, les budgets consécutifs se sont élevés aux chiffres approximatifs suivants :

L'impôt arrive en 1943 à couvrir environ 35 p. 100 des dépenses globales (54 milliards d'impôts d'Etat, 6 milliards pour la Caisse autonome et environ 8 milliards d'impôts locaux au cours du premier semestre, ce qui ferait 136 milliards pour l'année entière). En tenant compte des deux émissions d'obligations ayant produit 20 milliards, l'emprunt émis principalement sous forme de bons du Trésor et de bons d'épargne, semble devoir atteindre 160 milliards pour toute l'année. Le solde des dépenses est couvert par les avances de la Banque de France qui se traduisent à la longue par une émission équivalente de billets. Au cours du premier semestre de 1943, les avances ont atteint 58 milliards ; l'augmentation de la circulation (toujours en retard) 48 milliards, ce qui fera donc toutes choses égales par ailleurs de 110 à 120 milliards de financement inflationniste pour l'année.

En octobre 1943, la circulation fiduciaire est de plus de trois fois supérieure à celle du mois d'août 1939 (465 contre 140 milliards). Les prix officiels ont suivi jusqu'à concurrence de deux fois et demi. Si l'on tient compte de la pression qu'exerceront les salaires (dont l'ajustement s'imposera avec force) sur les prix de revient de l'économie française, on peut compter avec la nouvelle marge de dépréciation du franc, même si la guerre devait se terminer bientôt.

La stabilisation de facto des cours du change ne fournit aucune contre-indication. Le cours de 200 francs pour la livre qui s'applique d'ailleurs à l'économie nord-africaine différente de l'économie continentale, ne marque qu'une légère perte par rapport au cours de 1939. Il faut tenir compte du fait que la livre a perdu elle aussi de son pouvoir d'achat, moins sans doute que le franc. La circulation fiduciaire de la Grande-Bretagne a doublé, les prix de gros ont augmenté de 50 p. 100, les prix de détail (faussés il est vrai par les subventions) se sont accrus de 28 p. 100 depuis le début des hostilités.

Si les futurs cours du change devaient s'établir d'après la parité du pouvoir d'achat, le franc marquerait finalement, depuis la guerre, une dépréciation d'un peu plus de deux tiers au point de vue intérieur, d'un peu moins de deux tiers au point de vue extérieur.

La dette publique de l'Etat français a pratiquement triplé depuis la guerre si l'on fait entrer en ligne de compte, outre la dette productive d'intérêts, les avances pratiquement gratuites de la Banque de France. D'après les publications du ministre des Finances, la dette de l'Etat français atteint au 30 juin, 1.188.000.000 de francs dont 463 millions vis-à-vis de la Banque de France. La dette britannique a dépassé 16,3 milliards de livres contre 7,3 en 1939. C'est finalement le comportement de l'intérêt qui marquera l'incidence de la dette sur la valeur future de la monnaie.

Quoi qu'il en soit, jusqu'à présent l'économie française a su faire face aux épreuves de la guerre. Qu'il s'agisse de la natalité, de l'agriculture et de l'industrie, des finances, partout le pire a été évité et des réserves d'énergie ont été accumulées en vue d'un redressement dont l'ampleur et la rapidité dépendent essentiellement des importations de matières et du retour des hommes, à condition toutefois que la phase finale de la guerre évite au pays les dévastations dont il a déjà tant souffert au cours du précédent conflit.

Henry LAUFENBURGER,
Professeur à la Faculté de Droit de Paris